



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 9 avril 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;  
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;  
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Sont absents messieurs Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux et Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe.

Est vacant le poste à la préfecture.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de madame le préfet, monsieur le préfet suppléant souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 14-04-09-01

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 3.

Proposition adoptée.

Monsieur le préfet suppléant remet une copie de la lettre de démission du préfet, madame Marie-Claude Nichols. Cette démission est effective en date du 9 avril 2014.

Suite aux élections provinciales, il suggère d'envoyer une lettre de remerciement à monsieur Yvon Marcoux et une lettre de félicitations aux deux députés élus de la MRC.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-04-09-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant les points 5.2.2. « Programme « Le compostage entre à l'école » : octroi d'un contrat », 10.3.1. « Agrile du frêne : présentation et proposition » et 8.2.1. « Tour de radio télécommunication située à Oka – déménagement : présentation et recommandation » tout de suite après le point 4.1.1. « Demande de reconnaissance en tant qu'infrastructure régionale et demande de financement » et qui deviennent respectivement 4.2., 4.3. et 4.4.

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### 3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2014 : ADOPTION

CA 14-04-09-03

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

#### 4.1. **CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE : PRÉSENTATION DE MADAME JEANNINE ALLARD, PRÉSIDENTE, ET MONSIEUR NORMAND CHEVRIER, TRÉSORIER**

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Jeannine Allard, présidente, et monsieur Normand Chevrier, trésorier, pour présenter la demande de reconnaissance du Centre d'histoire La Presqu'île en tant qu'infrastructure régionale ainsi que la demande de financement.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 13 h 7.

##### 4.1.1. **DEMANDE DE RECONNAISSANCE EN TANT QU'INFRASTRUCTURE RÉGIONALE ET DEMANDE DE FINANCEMENT**

Ce point sera discuté à la prochaine séance du conseil en avril.

#### 4.2. **PROGRAMME « LE COMPOSTAGE ENTRE À L'ÉCOLE » : OCTROI D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs fixés par les PGMR et PMGMR;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2014-2015, le projet a rejoint plus de 10 000 élèves de 25 établissements scolaires dans Vaudreuil-Soulanges et a permis de valoriser les matières organiques générées par les élèves;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'offre de services de l'entreprise Solutions Alternatives Environnement (SAE) pour le programme « Le compostage entre à l'école » du 2 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Le compostage entre à l'école » permettrait, pour l'année scolaire 2014-2015, d'assurer l'entretien, le suivi et l'animation nécessaires pour les écoles déjà équipées d'un composteur, d'offrir une compostière de type communautaire, de la formation et du soutien technique à 3 nouvelles écoles de niveau primaire et secondaire dans Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la maison des Jeunes de la municipalité des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles au poste 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-04

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat à *Solutions Alternatives Environnement (SAE)* pour le programme « Le compostage entre à l'école » pour un montant de vingt-et-un-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quinze dollars (21 495 \$) excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

#### 4.3. **AGRILE DU FRÈNE : PRÉSENTATION ET PROPOSITION**

Monsieur le préfet suppléant accueille madame Anne Fortier, agente de développement en environnement, afin de faire une présentation et une proposition aux membres sur l'agrile du frêne.

Suite aux différents appels reçus à la MRC provenant des directeurs généraux, des élus et des citoyens et suite aux informations reçues de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) quant à l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 2014 dont notre territoire est visé, madame Fortier informe les membres des rôles de chaque intervenant (agence, association, les municipalités, la MRC, les organismes, les entreprises, les citoyens).



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Le rôle de l'ACIA est de protéger les ressources végétales du Canada. Elle veille à empêcher la propagation de parasites au Canada par la mise en place de mesures et à ce que les exportations et les importations respectent les exigences étrangères et canadiennes. Elle développe des outils de communication pour la sensibilisation des citoyens. En avril 2013, elle a procédé à une tournée provinciale de séances d'information dont deux (2) se sont tenues dans la région de Vaudreuil-Soulanges.

Le rôle de l'association du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) est d'accompagner et de supporter les municipalités, notamment au niveau stratégique, plan d'action et mesures à prendre. Elle offre également des formations sur le dépistage de l'agrile du frêne qui est en lien avec notre Politique de l'arbre et des boisés.

CA 14-04-09-05

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu :

**de mandater** l'administration de la MRC à préparer et présenter une demande de subvention auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) afin de mettre en place des mesures pour réduire les risques de propagation de l'agrile du frêne dans la région;

**que** la MRC **soit** l'agent de transmission des informations entre les différents organismes et partenaires afin de transmettre les outils de développement ou de communication préparés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) concernant l'agrile du frêne;

**que** la MRC  **fasse parvenir** des liens de références aux municipalités de la MRC en lien avec l'agrile du frêne, soit des dépliants et affiches, la campagne « Ne déplacez pas le bois de chauffage », les coordonnées de la ligne téléphonique d'information pour l'agrile du frêne de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), ainsi que des outils d'aide aux municipalités et à la population afin d'inviter les municipalités à diffuser l'information et à mettre ces documents sur leurs sites web pour les rendre accessible à leurs citoyens;

**d'autoriser** l'organisation et le paiement de deux (2) formations offertes par le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) sur le dépistage de l'agrile du frêne pour un montant de trois-cents dollars (300 \$) par formation plus les frais connexes et les taxes applicables à même le poste budgétaire 02 45000 349.

Proposition adoptée.

#### 4.4. TOUR DE RADIO TÉLÉCOMMUNICATION SITUÉE À OKA – DÉMÉNAGEMENT : PRÉSENTATION ET RECOMMANDATION

Monsieur le préfet suppléant accueille monsieur Michel Vaillancourt, conseiller en sécurité incendie à la MRC, afin de faire une présentation et une recommandation aux membres concernant la tour de radio télécommunication située à Oka.

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur en radio télécommunication de la firme EXP avait mentionné entrevoir un éventuel déménagement de la tour de radio télécommunication du site d'Oka vers Vaudreuil-Dorion si celui-ci devenait problématique;

CONSIDÉRANT l'évaluation exhaustive de la couverture radio (2014) du site actuel et du site envisagé aux limites de Vaudreuil-Dorion et d'Hudson par une firme d'ingénieur-conseil;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'ingénieurs Pierre Lebel et associés inc., ceux-ci ayant effectué une série de vérifications scientifiques, techniques et pratiques sur le territoire desservi par l'actuelle tour de radio télécommunication d'Oka et de la tour envisagée;

CONSIDÉRANT ce rapport qui montre que le site d'Oka ne pose pas de problème dans la transmission et la réception des communications radio et que l'investissement requis de plus de cent-mille dollars (100 000 \$) ne s'avère pas nécessaire;



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le site d'Oka dessert les villes d'Hudson et de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le site d'Oka pourrait voir à être optimisé pour les activités de sécurité incendie et de sécurité civile à moindre coût;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de sécurité incendie et civile du 24 février 2014;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC de maintenir le site actuel de radio télécommunication situé à Oka, **d'aviser** Bell de la décision et **de mettre fin** au mandat de Genivar pour l'étude structurale reliée au site de Bell.

Proposition adoptée.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 14-04-09-07

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-04-09.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-04-09, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

##### 5.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

#### 5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

##### 5.1.3.1. CONCOURS HIPPIQUE DE PÉPINIÈRE & ST-LAZARE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention du Concours Hippique de Pépinière & St-Lazare pour leur 40<sup>e</sup> année.

CA 14-04-09-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'accorder** une subvention de cinq-cents dollars (500 \$) au Concours Hippique de Pépinière & St-Lazare.

Proposition adoptée.

### 5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

#### 5.2.1. RECOURS COLLECTIF CONTRE POSTES CANADA : AUTORISATION À FAIRE UNE RÉCLAMATION

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la firme d'avocats Blaney McMurtry concernant un recours collectif intenté contre Postes Canada pour le compte des clients de Postes Canada.

CA 14-04-09-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à remplir et signer la demande de réclamation dans le cadre du recours collectif intenté contre Postes Canada dans la mesure où la possible réclamation en vaut la peine.





Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté  
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

**5.2.2. SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ET L'ENTRETIEN DU TERRAIN AU 420, AVENUE SAINT-CHARLES :  
APPROBATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**5.2.3. ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT :  
ADHÉSION**

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à cette alliance permettra aux municipalités concernées de faire partie des tables de décision et de l'établissement des politiques permettant d'être un moteur d'action et de mener par l'exemple en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'alliance fournit aussi un réseau permettant aux villes d'échanger sur des pratiques exemplaires en matière de protection et de restauration;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'adopter une approche intégrée aux mandats environnementaux, sociaux et économiques afin de favoriser la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 01 494;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-10

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adhérer** à l'*Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent* au montant de cinq-mille dollars (5 000 \$) pour les municipalités suivantes :

- Coteau-du-Lac;
- Les Cèdres;
- Les Coteaux;
- L'Île-Perrot;
- Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- Pincourt;
- Pointe-des-Cascades;
- Rivière-Beaudette;
- Saint-Zotique;
- Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

**5.2.4. RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL AU COMITÉ  
ADMINISTRATIF : DÉPÔT D'UN PROJET**

Monsieur le directeur général fait le dépôt du projet de règlement numéro 222 concernant la délégation de pouvoir du conseil au comité administratif à titre informatif.

**5.3. BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

**6. COMMUNICATIONS**

Aucun sujet traité.

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7.1. AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : OCTROI D'UN  
CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

CONSIDÉRANT QU'une employée occupant le poste d'agent de développement en environnement sera en congé de maternité de mai 2014 à mai 2015;



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en février 2014;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat en environnement;

CONSIDÉRANT l'expérience antérieure à la MRC dans le poste de consultant en communication pour le projet de la collecte 3e voie;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45400 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-11

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Samuel Pépin à titre d'agent de développement en environnement, pour la période du 24 avril 2014 au 29 mai 2015, à trente-cinq (35) heures par semaine, au taux horaire de trente dollars et vingt-trois cents (30,23 \$), selon la classe 8 échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

### 7.2. INSPECTEURS AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL – POSTES POUR ÉTUDIANTS : OCTROI DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les besoins au fonds de voirie régional;

CONSIDÉRANT les expériences antérieures à la MRC pour le poste d'inspecteur au fonds de voirie régional;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 32000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Julie Hébert et messieurs Nicolas Courcelles et Vincent Carlier, tous les trois (3) à titre d'inspecteur(trice) au fonds de voirie régional, pour la période du 5 mai 2014 au 29 août 2014, pour un maximum de trente (30) heures par semaine, au taux horaire de seize dollars et cinquante-quatre cents (16,54 \$), selon la classe 1 (étudiant) et l'échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à signer les contrats de travail.

Proposition adoptée.

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

### 8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

### 8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

## 9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.



## **10. ENVIRONNEMENT**

### **10.1. COURS D'EAU**

Monsieur le directeur général fait l'inventaire des inondations qui ont eu lieu et des niveaux d'eau élevés ou à surveiller des cours d'eau sur le territoire de la MRC. Certaines municipalités locales ont mis en place leurs mesures d'urgence. Le personnel de la MRC est sur le terrain également.

### **10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.

### **10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

#### **11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 291-3-2014**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 291-3-2014 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 291-2007 afin de modifier la longueur permise d'une rue en cul-de-sac;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 291-3-2014 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 291-3-2014 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

##### **11.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-198 ET 1275-207**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-198 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir la plantation et l'abattage d'arbres et tous travaux de remblai ou de déblai dans les zones tampons ainsi que d'obliger tout propriétaire à garnir la partie de son terrain qui se situe dans une zone tampon d'herbacés, d'arbustes ou d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-207 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier la hauteur maximale autorisée des constructions dans la zone C3-263;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-198 et 1275-207 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-04-09-14

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-198 et 1275-207 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Monsieur Guy Pilon informe les membres qu'il sera président de la Commission des transports de la CMM pour le prochain mois. Le processus concernant la gouvernance en matière de transport est enclenché. Des recommandations seront faites sous peu.

### **13. DÉVELOPPEMENT**

#### **13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

### **14. CULTURE**

Aucun sujet traité.

### **15. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

### **16. RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur le préfet suppléant informe les membres de la rencontre à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le dossier de TransCanada PipeLines qui s'est tenue le 8 avril dernier à Drummondville.

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Il n'y avait pas de citoyen à la séance.

### **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que la séance soit levée à 14 h 26.**

Proposition adoptée.

  
JEAN A. LALONDE  
Préfet suppléant

  
GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CA 14-04-09-15